

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 1^{er} Octobre 2021

Lieu de réunion : Salle des fêtes de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Septembre 2021

Date de publication :

Etaient Présents : Jean-Louis BOURRIAUX (Maire) - Marie Josée RICHARD – Anne-Sophie DITSCH (Adjoints) - Mesdames et Messieurs Maryvonne FOUSSIER, Christiane LAURIER, Murielle MESPLE, Charlie BOUGE, Franck DUDOGNON, , Stéphane LEGER, Romain LE GUERN, Jacky MARCHAND (Conseillers municipaux)

Absents : Pascal KNOBLOCH (excusé), Matthieu GUYON (excusé + pouvoir) Fabrice MARCHAND (excusé + pouvoir) Sébastien MESUREUR (excusé)

Pouvoirs : 2

Monsieur Matthieu GUYON à Madame Anne-Sophie DITSCH

Monsieur Fabrice MARCHAND à Monsieur Jean-Louis BOURRIAUX

Madame Murielle MESPLE est nommée Secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 Heures 05

Ordre du jour :

- 1) Poste Aide-maternelle
- 2) Communauté de Communes du Pays Civraisien : fonds de concours fonctionnement éoliennes
- 3) Enquête publique Aliénation et Création d'un chemin
- 4) Tarifs Hébergements 2022
- 5) Retour Commissions
- 6) Questions diverses

Sur invitation du Maire, Madame Marie Josée RICHARD donne une lecture succincte du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 Juillet 2021 qui n'avait pu être présenté lors du Conseil Municipal du 16 Septembre 2021.

Ce procès-verbal est validé par 12 voix POUR et 1 Abstention.

Sur invitation du Maire, Madame Marie Josée RICHARD donne une lecture succincte du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 Septembre 2021.

Ce procès-verbal est validé par 12 voix POUR et 1 Abstention.

1°) Poste Aide Maternelle

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame GUIBERT, directrice de l'école réitère, par lettre en date du 14 Septembre 2021, sa demande de recrutement d'un agent contractuel pour l'année scolaire 2021/2022 afin de faire face aux difficultés rencontrées depuis la rentrée, liées à la nouvelle répartition des classes, avec l'accueil des élèves de Grande Section de maternelle dans la classe de Madame WINDER (CP et CE1).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE par 12 Voix POUR et 1 Abstention le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour la période du 4 Octobre 2021 au 7 Juillet 2022 inclus.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget.**

- Fonds de concours Eolien

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales permettant aux EPCI à fiscalité propre d'aider leurs communes membres à assumer des charges qui n'ont pas été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaire, intéresse plusieurs communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI ;

VU le code général des collectivités locales et ses articles L5214-16V, L5215-26 et L52161-5

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Considérant traditionnellement, que la Communauté de Communes reverse une partie des recettes provenant de la fiscalité liée à l'IFER et plus spécifiquement liée aux produits sur l'éolien. Il est rappelé que le fond de concours est basé sur la puissance des éoliennes : 1750€/ MW.

Les 4 éoliennes présentes sur la commune fournissent une puissance de 12 MW (4x3).

Il convient de solliciter la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour obtenir un fonds de concours à hauteur de 21 000€ pour l'aide au fonctionnement d'équipements communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de demander un fonds de concours à hauteur de 21.000€ à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou en vue de participer au financement du fonctionnement d'équipements communaux.

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

- Tarifs HEBERGEMENTS 2022

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir les tarifs 2022 pour la location des hébergements afin de pouvoir répondre aux demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants sur l'ensemble des prestations. Il décide également d'appliquer un tarif particulier à Vienne Loisirs comme indiqué sur les tableaux.

CAVALIERE

PRESTATIONS	TARIFS 2022 +3% sur la gestion libre pas d'augmentation sur les PC, DP et repas . Taxe de séjour adultes +0,22€/nuit		AGENCE TOURISTIQUE DE LA VIENNETaxe de séjour adultes +0,22€/nuit	
	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août
GESTION LIBRE nuit charges comprises	17,80 €	18,80 €	16,00 €	16,90 €
LOCATION salle	192,45 €		173,20 €	
DEMI PENSION adultes	35,30 €	36,30 €	32,65 €	33,60 €
DEMI PENSION enfants	31,10 €	32,10 €	28,75 €	29,70 €
PENSION COMPLETE adultes	52,30 €	53,30 €	48,40 €	49,30 €
PENSION COMPLETE enfants	41,40 €	42,40 €	38,30 €	39,20 €
NUIT+PETIT DEJEUNER (adulte))	20,75 €	21,75 €	18,70 €	19,60 €
NUIT+PETIT DEJEUNER (enfant)	18,55 €	19,55 €	16,70 €	17,60 €
VIN D'honneur/réunion/séminaire	44,40 €		39,95 €	

CAPUCINE

PRESTATIONS	TARIFS 2022 +3% sur la gestion libre pas d'augmentation sur les PC, DP et repas . Taxe de séjour adultes +0,22€/nuit		AGENCE TOURISTIQUE DE LA VIENNETaxe de séjour adultes +0,22€/nuit	
	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août
GESTION LIBRE nuit charges comprises	15,50 €	16,50 €	13,95 €	14,85 €
LOCATION salle	185,80 €		167,20 €	
DEMI PENSION adultes	33,45 €	34,45 €	30,95 €	31,90 €
DEMI PENSION enfants	29,15 €	30,15 €	26,95 €	27,90 €
PENSION COMPLETE adultes	50,45 €	51,45 €	46,70 €	47,60 €
PENSION COMPLETE enfants	39,50 €	40,50 €	36,55 €	37,45 €
NUIT+PETIT DEJEUNER(adultes)	18,75 €	19,75 €	16,90 €	17,80 €
NUIT+PETIT DEJEUNER(enfants)	17,70 €	18,70 €	15,95 €	16,85 €
VIN D'honneur/réunion/séminaire	42,75 €		38,45 €	

CHALETs

TARIFS 2022 +3% sur la gestion libre pas d'augmentation sur les PC, DP et repas .
Taxe de sejour adultes +0,22€/nuit

AGENCE TOURISTIQUE DE LA VIENNE
Taxe de sejour adultes +0,22€/nuit

PRESTATIONS	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août
	GESTION LIBRE nuit groupe	19,25 €	20,25 €	17,30 €
GESTION LIBRE INDIVIDUEL	25,45 €	26,45 €	22,90 €	23,80 €
GESTION LIBRE semaine	469,45 €	477,20 €	422,50 €	429,50 €
DEMI PENSION adultes	38,00 €	39,00 €	35,15 €	36,10 €
DEMI PENSION enfants	31,60 €	32,60 €	29,25 €	30,15 €
PENSION COMPLETE adultes	53,30 €	54,30 €	49,30 €	50,20 €
PENSION COMPLETE enfants	42,65 €	43,65 €	39,45 €	40,40 €
NUIT+PETIT DEJEUNER(adultes)	22,80 €	23,80 €	20,50 €	21,40 €
NUIT+PETIT DEJEUNER (enfant)	20,50 €	21,50 €	18,45 €	19,35 €

REPAS

TARIFS 2022

AGENCE TOURISTIQUE DE LA
VIENNE

PRESTATIONS				
REPAS Adultes	14,50 €		13,75 €	
REPAS AMELIORE Adultes	20,45 €		19,40 €	
REPAS Enfants	9,70 €		9,20 €	
REPAS AMELIORE Enfants	14,50 €		13,75 €	
PETIT DEJEUNER enfants	4,40 €		4,20 €	
PETIT DEJEUNER adultes	5,90 €		5,60 €	
GOUTER/PAUSE CAFE	1,45 €		1,35 €	

PRESTATIONS DIVERSES

TARIF 2022 + 3%

AGENCE TOURISTIQUE DE LA
VIENNE

HEURE MENAGE(si necessaire)	25,00 €			
LAVAGE LINGE(lessive non fournie)	7,40 €			

SALLE DES FETES

TARIF 2022 + 3%

AGENCE TOURISTIQUE DE LA VIENNE

HORS COMMUNE				
avec chauffage	378,70 €		340,85 €	
sans chauffage	321,55 €		289,40 €	
COMMUNE				
avec chauffage	293,55 €			
sans chauffage	236,80 €			
DIVERS				
VIN D'Honneur	139,40 €			
Réunion	139,40 €			

CAMPING	TARIFS 2022 +3% . Taxe de sejour adultes +0,22€/nuit		AGENCE TOURISTIQUE DE LA VIENNE	
	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée
GARAGE MORT/MOIS	59,90 €			
GROUPE	4,10 €	5,10 €	3,70 €	4,60 €
TOILE 1 nuit	9,70 €	10,70 €		
TOILE plus d' 1 nuit	7,70 €	8,70 €		
CARAVANE 1 nuit	15,50 €	16,50 €		
CARAVANE plus d'1 nuit	11,90 €	12,90 €		

- Enquête publique d'aliénation et création d'un chemin à VITRE.

Compte tenu des délais à respecter lors de l'enquête publique qui est de deux mois, il est proposé au Conseil de présenter les résultats lors du prochain Conseil.

Le Conseil Municipal acte cette proposition.

6°) Questions diverses

- Suite Recrutements

Monsieur le Maire rappelle que suite au prochain départ de Mme DAVID Carine le 1er Novembre 2021 un recrutement a été lancé qui a abouti à l'embauche de Madame HEDIN qui prendra ses fonctions le 13 décembre 2021.

Le préavis de Madame DAVID étant de trois mois, et afin que la mairie de Saint Secondin ne se retrouve pas sans secrétariat pendant deux mois, une convention sera signée entre la commune de Sommières et celle de Saint Secondin autorisant Madame DAVID à faire au mois de Novembre un mi-temps à la mairie de Saint Secondin.

Suite à la décision du Conseil en date du 16 Septembre 2021, le recrutement d'un agent contractuel, dans le grade d'Adjoint Administratif est en cours, pour faire face à un besoin lié à la réorganisation du secrétariat, pour une durée hebdomadaire de 15 heures, sur une période de 3 mois allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2021.

L'Agent Technique Polyvalent embauché pour l'EAMS, pour une période de 3 mois a pris ses fonctions depuis le 1^{er} Octobre 2021.

● **Ecole**

A la demande de nombreux parents le maire propose au Conseil de modifier les horaires de la garderie : le matin à partir de 7 h 15 et le soir à 18h30.

Le Conseil adopte cette proposition à compter du 4 Octobre prochain.

● **Téléphonie**

- Lors du Conseil du 16 Septembre dernier, le Maire avait exposé au Conseil Municipal les graves dysfonctionnements liés à la téléphonie de la commune (factures importantes, installations et matériels obsolètes) De nouvelles offres téléphoniques tant pour ORANGE que de sous-traitants sont en cours d'étude et seront présentées lors du prochain Conseil.

- Madame RICHARD ayant suivi une formation dispensée par l'Association des Maires, concernant la reprise de sépultures en état d'abandon fait un rapide compte-rendu en insistant sur l'évolution des lois juridiques dans ce domaine.

- Monsieur le Maire et Madame RICHARD ont reçu Monsieur CHASTANET de Square Habitat pour étudier les modalités de ventes des parcelles restant au Lotissement des Buis II. Selon le marché le prix du m² (25€ HT) est beaucoup trop élevé. Il y a donc lieu d'étudier la possibilité ou non de revoir à la baisse le prix du M².

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 21 Octobre 2021

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour levée de la séance à 22 h 00